

**ARRETE N° 98 - 2012
POLICE DE LA CIRCULATION
ET DU STATIONNEMENT**

**Travaux Branchement Gaz SIMON
Chemin des Roches**

Le Maire de la Commune de MARBACHE,

- Vu les articles L 2213-2, 1^{er} alinéa et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant la Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux en date du 16 novembre 2012, formulée par Madame SIMON Catherine de la SARL SIMON, sise 314 rue du BOIS Le Prêtre à PONT-A-MOUSSON (54700), pour effectuer des travaux de branchement Gaz, pour le compte de GRDF, chemin des Roches, pour alimenter 3 nouvelles maisons d'habitation, du lundi 3 décembre 2012 jusqu'à la fin des travaux (durée approximative de 5 jours),
- Considérant la permission de voirie n° CCBP-2012/307/1380 du 30 octobre 2012 délivrée par la Communauté de Communes du Bassin de Pompey,
- Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation pendant la durée des travaux.

ARRÊTE

Article 1^{er} : La SARL SIMON, sise 314 rue du BOIS Le Prêtre à PONT-A-MOUSSON (54700), est autorisée à effectuer des travaux de branchement Gaz, pour alimenter les trois nouvelles maisons individuelles construites par Monsieur Philippe LAURENT,
**Chemin des Roches (en face des n° 38 et 40),
à partir du lundi 3 décembre 2012 jusqu'à la fin des travaux.**

Article 2 : En fonction de l'importance du chantier, **la route sera barrée**, le stationnement supprimé et l'accès aux piétons interdit.

Article 3 : Pendant la durée des travaux, la signalisation sera assurée et matérialisée par la SARL SIMON.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- La Gendarmerie de FROUARD,
- La Caserne des Pompiers de POMPEY,
- La Communauté de Communes du Bassin de POMPEY,
- La Brigade Intercommunale du Bassin de Pompey,
- La SARL SIMON,
- Affichage.

MARBACHE, le 30 novembre 2012

**Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint Délégué au Cadre de Vie
Henri CHARPIN**

